

environnement

Poubelles : les prix explosent

La facture des poubelles est de plus en plus chère avec des tarifs très disparates dans les Deux-Sèvres comme le poids des ordures ménagères résiduelles.

Tous les Deux-Séviens ne sont pas logés à la même enseigne en termes de service pour collecter ou déposer leurs déchets et en termes de prix qui explosent par endroits. Certaines collectivités ont opté pour une redevance qui prend en compte le nombre de personnes dans le foyer. D'autres ont préféré une taxe, fonction, elle, de la valeur locative du logement (quel que soit le nombre d'habitants), multipliée par un taux voté par les élus. Enfin, certaines collectivités ont mis en place un tarif incitatif avec un nombre de fois où les habitants sortent leur bac d'ordures ménagères, celles qui restent après tri ou apport en déchetteries.

Des tarifs en hausse ces deux dernières années

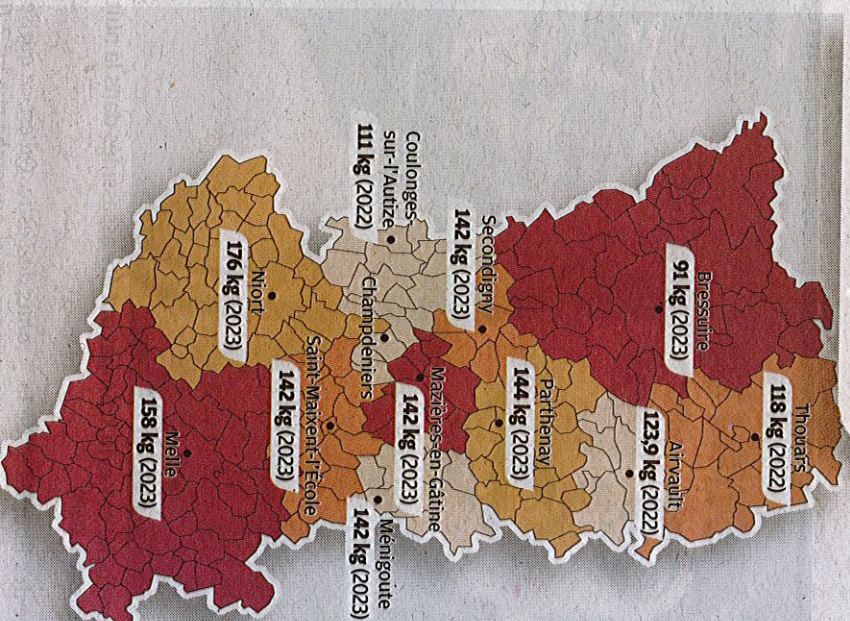
Résultat : des factures très disparates dans les Deux-Sèvres. Dans le Haut Val de Sèvre et plus encore à Saint-Maixent, les tarifs ont fortement augmenté ces deux dernières années. Ici, c'est une redevance. Comptez 372 € pour deux personnes en centre-ville et 477 € pour quatre. Là, le ramassage est hebdomadaire (deux fois

par semaine par endroits) et chacun sort ses poubelles à volonté. La communauté de communes adhére au Syndicat mixte à la carte (SMC) qui lui facture ses services qu'elle facture ensuite aux habitants. Le Val-de-Gâtine adhére aussi au syndicat pour un secteur (Ex-canton de Mazères-en-Gâtine) qui voit également ses tarifs fortement à la hausse. Ici, les habitants sont passés de la redevance fixe à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2024. Un couple qui payait environ 200 € par an en sortant son bac d'ordures ménagères à chaque ramassage (tous les quinze jours) verra ainsi sa facture passer à 290 € (+ 45 %) s'il continue à en faire autant. Pour rester dans son budget de 200 €, ce couple ne devra sortir son bac que tous les deux mois, six ramassages étant « offerts » dans la part fixe. À partir du 7^e, ce sera 5 € pour chaque présentation de bac.

Taxe : la facture varie selon la maison

Voilà qui est plus qu'incitatif au tri pour ceux qui ne le faisaient pas déjà. Problème : pour les biodéchets, le syndicat n'est pas en mesure de fournir des composteurs avant avril. Les gestionnaires de déchets avaient l'obligation d'apporter des solutions à leurs habitants au 1^{er} janvier 2024. Ici comme ailleurs, ce n'est pas encore le cas, la sanction (fi-

Ordures ménagères : ce qu'il reste après tri



nancière) arrivant avant la solution pour ceux qui n'ont pas de jardin.

Pour toutes les autres collectivités qui ont choisi le principe de la taxe, la facture « poubelles » est à géométrie très variable. Ici, le tarif est sans rapport avec le nombre d'habitants sus-

ceptibles de produire des déchets. Il fluctue selon la superficie de sa maison, son confort et sa situation géographique, soit la valeur locative de l'habitation (la « base » sur les impôts fonciers) fixée par l'État à multiplier par le taux local. Et quand toutes les bases aug-

Hélène Echasseriau

Des factures très variables sur le territoire

Haut Val de Sèvre
Les habitants payent une redevance fixe pour l'année qui varie selon le nombre d'habitants. En 2024, pour toutes les communes hors Saint-Maixent, le tarif est de 232 € pour une personne ; 285 € pour deux ; 338 € pour trois ; 366 € pour quatre ; 399 € pour cinq et plus. Pour Saint-Maixent (collecte une à deux fois par semaine), il y a un tarif centre-ville et hors centre-ville avec une variante selon les bacs, individuels ou collectifs (HIM). En centre-ville, il en coûte 300 € pour une personne (272 € en bac collectif) ; 372 € pour deux (340 € en collectif) ; 440 € pour trois (400 € en collectif) ; 477 € pour quatre (436 € en collectif) ; 521 € à partir de cinq (475 € en collectif). En dehors du centre-ville, Saint-Maixentais paient 264 € pour une personne (239 € en collectif) ; 328 € pour deux (299 € en collectif) ; 420 € pour 1 (384 € en collectif).

Part fixe : pour une personne 97 € ; 2 personnes 194 € et 4 personnes, 330 €. À partir du 7^e bac d'ordures ménagères, 5 € par présentation (bac 140 l), 6 € (240 l) ou 7 € (340 l). Par exemple, en présentant son bac d'ordures une fois par mois, un couple paiera 224 € et une famille de quatre, 360 €.

Agglo2B

Taxe incitative. Il y a une part fixe (base locative multipliée par un taux de 10 % à 10,5 en 2023) et une part variable en fonction du nombre de fois où les gens présentent leurs poubelles. Ceux qui ont un bac individuel (40 % des habitants) payent : 3,30 € par présentation de bac de 120 l ; 4,95 € pour un 180 l ; 6,6 € pour un 240 l... (tarifs 2023). En bacs collectifs (avec contrôle d'accès individuel), comptez 1,38 € chaque dépôt de sac de maxi 50 litres ; 2,2 € pour un de 80 l... Par exemple, pour une maison de base locative 1.400, un couple présentant son bac de 120 l une fois par mois paiera pour un 186 € ; une famille paiera douze bacs de 240 l paiera 226 €. Si le couple est en bacs collectifs et



La facture peut être très disparate selon l'endroit où l'on réside. (Photo NR, Jean-André Boulier)

dépose deux sacs de 50 l par mois, il lui en coûtera 173 € par an.

Communauté d'agglo du Niortais

Taxe fixe sans part variable pour les habitants de la CAN avec trois taux selon son secteur de résidence : 10,20 % (zone urbaine de Niort) ; 12,82 % (zone suburbaine) et 14,56 % (reste de la CAN). En prenant une base locative de 1.400, les habitants paieront ainsi selon leur éloignement du centre-ville, 142 €, 180 € ou

203 €. À relativiser car dans le Niortais, les valeurs locatives sont plus élevées. Ici, la collecte est hebdomadaire.

Parthenay-Gâtine (hors Secondigny et Ménilgoutte)
Taxe fixe, fonction de la valeur locative avec un taux de 10,80 % en 2023. Soit pour une base locative de 1.400, une facture annuelle de 151 € sans limite de dépôts. Ramassage tous les 15 jours saut Parthenay hypercentre (hebd). > Parthenay-Gâtine géré par le SMC (cantons de Secondigny et Ménilgoutte). Taxe fixe, fonction de la valeur locative avec un taux de 12,94 % en 2023. Soit pour une base locative de 1.400, une facture annuelle de 181 €.

Communauté de communes du Thouarsais

Taxe (taux de 10,34 % en 2023) avec une part incitative, fonction des présentations du bac, à raison de 2,24 € la levée de bac de 140 l (2 personnes) et 3,84 € la levée de bac de 240 l (4 personnes) en 2023. Passage tous les quinze jours. Pour une maison avec une valeur locative de 1.400, la part fixe de la taxe est

mentent comme en 2023 (+ 7 %), ce n'est pas indolore dans la colonne « ordures ».

Au sein d'une même commune, par exemple, une personne dans une grande maison paiera plus cher que cinq dans un petit logement. Et si sa grande maison est située en hypercentre de Niort, elle paiera plus cher que si elle est à Sainte-Soline. Ainsi, si l'on peut comparer les taux votés par les collectivités, ils sont à rapprocher des valeurs locatives. En 2021 par exemple, la valeur locative moyenne était de 1.363 € à Thouars, loin des 1.748 € à Niort.

Kilos d'ordures : du simple au double

Enfin, la petite dame à Niort paiera le même prix, quelle soit championne du tri ou qu'elle ne fasse aucun effort puisque dans la CAN, la taxe est fixe.

Alleurs, des collectivités ont commencé à insérer une part variable dans la facture qui permet de payer moins si l'on trie et réduit ainsi le volume collecté à gérer. Avec de réels effets. Dans le Bocage bressuirais par exemple, un habitant jette en moyenne 91 kg par an dans sa poubelle « fourretout », là où un habitant de la communauté d'agglomération de Niort en jette près du double, soit 176 kg par an !

de 144 €. Un couple qui sortira une fois par mois son bac paiera 171 € pour l'année et une famille de quatre personnes, 190 € pour douze sorties de bacs de 240 l.

Mellois-en-Poitou

Taxe fixe, fonction donc du logement et du taux d'imposition local (16,48 % en 2023). Pour une base locative de 1.400, il en coûtera ainsi 230 € à l'année. Ici les habitants déposent leurs ordures ménagères à volonteé dans des bacs collectifs sans limite.

Airvaudais - Val du Thouet

Taxe incitative, avec un taux de 10 % (2023). Soit par exemple, pour une base locative de 1.400, un forfait de 140 €. A cela s'ajoute le tarif au bac. Pour un couple avec un bac de 140 l, c'est 3,78 € à chaque présentation. Si ce couple la dépose une fois par mois, il paiera au total 185,36 € pour l'année. Si dans ce logement vit une famille équipée d'un bac de 240 l qui sortirait sa poubelle une fois par mois, il lui en coûtera 217 €. Le ramassage est tous les quinze jours.